

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

### MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

#### **Avis de vacance d'emplois de directeur adjoint ou de directrice adjointe d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux réservés aux élèves directeurs et élèves directrices d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux**

NOR : SSAN1925010V

Les emplois de directeur adjoint ou de directrice adjointe d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ci-après sont réservés pour être proposés aux élèves directeurs ayant satisfait aux épreuves de validation de fin de formation des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux en application des dispositions des articles 5 et 17 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, et qui prévoient la publication des postes correspondants au *Journal officiel* :

- Centre Hospitalier « Ain Val de Saône », à PONT-DE-VEYLE, établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes « La Maison Bouchacourt », à SAINT-LAURENT-SUR-SAONE et « La résidence d'Urfé », à BAGE-LE-CHATEL (Ain), chargé du pôle logistique ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Le Vert Buisson », à CRECY-SUR-SERRE (Aisne), chargé des finances et de la qualité ;
- établissement public handicaps, éducation, soin, emploi (EPHESE), à LIESSE-NOTRE-DAME (Aisne), deux emplois :
  - au pôle adulte et chargé de la démarche qualité ;
  - au pôle enfant et chargé des ressources humaines ;
- centre hospitalier « Jeanne de Navarre », à CHATEAU-THIERRY, et établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes, à CHARLY-SUR-MARNE et à NEUILLY-SAINT-FRONT (Aisne), chargé de la direction de l'EHPAD à CHARLY-SUR-MARNE ;
- centre hospitalier départemental « Cœur du Bourbonnais », à TRONGET, et centres hospitaliers, à NERIS-LES-BAINS et à BOURBON-L'ARCHAMBAULT (Allier) ;
- centre hospitalier des « Cévennes Ardéchoises », à JOYEUSE (Ardèche), délégué du site de Joyeuse, chargé des affaires financières et du contrôle de gestion ;
- centres hospitaliers, à TROYES, à BAR-SUR-SEINE, à BAR-SUR-AUBE, au groupement hospitalier Aube-Marne, à ROMILLY-SUR-SEINE, à l'établissement public de santé mentale de l'Aube, et à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à BRIENNE-LE-CHATEAU (Aube), chargé de la formation et de l'innovation ;
- centre hospitalier, à LIMOUX, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à ESPERAZA (Aude), chargé des affaires générales et de la filière autonomie ;
- centre hospitalier, à IS-SUR-TILLE, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à MIREBEAU-SUR-BEZE (Côte-d'Or) ;
- centre hospitalier spécialisé « la Valette », à SAINT-VAURY, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à LA-CHAPELLE-TAILLEFERT (Creuse), chargé des affaires médicales, des ressources humaines et de la formation ;
- centre départemental de l'enfance et de la famille, à BESANCON (Doubs) ;
- centre long séjour de « Bellevaux » et centre de soins « Les Tilleroyes », à BESANCON (Doubs), chargé de la préfiguration de la future direction commune ;
- centres hospitaliers, à BUIS-LES-BARONNIES, et à NYONS (Drôme), chargé des centres hospitaliers de proximité, de l'hôpital de NYONS et de la fonction transversale des achats, avec une mise à disposition auprès du pôle sanitaire et médico-social du « Pays Nyonsais Baronnies », pour une quotité de 20% de son temps de travail ;
- centres hospitaliers, à VALENCE, à CREST, à DIE, à TOURNON-SUR-RHÔNE (Drôme) et centre hospitalier « Fernand Lafont », au CHEYLARD (Ardèche), délégué du centre hospitalier du CHEYLARD ;
- centre hospitalier, à DREUX (Eure-et-Loir), chargé des EHPAD, coordonnateur de l'activité sociale et médico-sociale territoriale et référent du pôle personnes âgées ;

- centre hospitalier universitaire, à BREST, et centres hospitaliers, à LANDERNEAU, à LESNEVEN et à SAINT-RENAN (Finistère), chargé des établissements médico-sociaux et de l'unité de soins longue durée du CHU de BREST ;
- centre hospitalier, à PONT-SAINT-ESPRIT (Gard), chargé de la direction des affaires générales, des ressources humaines, de la qualité-gestion des risques ;
- centre hospitalier, à MURET (Haute-Garonne), chargé des affaires financières et des ressources matérielles ;
- centres hospitaliers, à AUCH, VIC-FEZENSAC et MIRANDE (Gers), chargé du centre hospitalier de Mirande ;
- maison d'enfant à caractère social « centre Cantoloup - Lavallée », et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Lavallée », à SAINT-CLAR (Gers), chargé de la gestion des ressources humaines, référent de la maison d'enfants à caractère social ;
- centre départemental de l'enfance et de la famille de la Gironde, à EYSINES (Gironde), chargé des ressources humaines, du développement des compétences, de la communication interne et des affaires juridiques ;
- centre départemental gériatrique de l'Indre, à CHATEAUROUX, centres hospitaliers à VALENCAY et à LEVROUX et établissement d'hébergement pour personnes âgées, à VATAN (Indre), chargé des affaires économiques, logistiques, de travaux et du développement durable ;
- centre hospitalier « Jura Sud », à LONS-LE-SAUNIER, et centres hospitaliers, à SAINT-CLAUDE et à MOREZ (Jura), chargé des filières médico-sociale et gériatrique et de la communication ;
- centre hospitalier spécialisé de « Saint-Ylie Jura » à DOLE, centre hospitalier, à NOVILLARS, « ETAPES » à DOLE, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à MALANGE et à MAMIROLLE (Jura), délégué des EHPAD de Malange (39) et de Mamirolle (25) ;
- établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à BRACIEUX et à CONTRES (Loir-et-Cher), chargé des ressources humaines, du dialogue social, de la qualité de vie au travail et de l'égalité femme homme, référent de l'EHPAD de Contres ;
- centres hospitaliers, à VENDOME (Loir-et-Cher), chargé de la filière gériatrique ;
- foyer départemental de l'enfance et de la famille de la Loire, à SAINT-GENEST-LERPT (Loire) ;
- centre hospitalier « Georges Daumézon », à BOUGUENAIS et « Bel Air » à CORCOUE-SUR-LOGNE (Loire-Atlantique), chargé des finances et du mécénat ;
- hôpital intercommunal du « Pays de Retz », à PORNIC (Loire-Atlantique), chargé des ressources humaines et des affaires médicales ;
- centre hospitalier de « l'Estran », à PONTORSON (Manche), délégué des structures médico-sociales et des relations avec les usagers ;
- centre hospitalier, à LAVAL (Mayenne), chargé du pôle médico-social et référent du pôle santé mentale ;
- centres hospitaliers « Nord-Mayenne », à MAYENNE et à VILLAINES-LA-JUHEL (Mayenne), délégué de l'hôpital de Villaines-la-Juhel et chargé de la politique des personnes âgées au centre hospitalier « Nord-Mayenne » ;
- groupe hospitalier « Bretagne Sud », à LORIENT (Morbihan), adjoint au directeur territorial de la politique gériatrique et des soins de suite et de réadaptation ;
- centre hospitalier, à ARMENTIERES (Nord), chargé du pôle gériatrie ;
- centre hospitalier, à CREPY-EN-VALOIS (Oise), chargé des ressources matérielles, des affaires financières et du système d'information ;
- établissement public d'accompagnement et de soins des Hautes-Pyrénées, à CASTLENAU-RIVIERE-BASSE (Hautes-Pyrénées), chargé des ressources humaines et du pôle hébergement ;
- centre « Harthouze », à HAGUENAU (Bas-Rhin), chargé de la sécurité, la qualité, la gestion des risques, l'environnement, les travaux, l'architecture et les systèmes d'information, et chargé du pôle « Accompagnement du Projet de vie à domicile » et de l'Equipe Mobile Autisme 67 ;
- centre départemental de repos et de soins, à COLMAR (Haut-Rhin), chargé de l'environnement et des prestations logistiques ;
- groupe hospitalier « Haute-Saône », à VESOUL, et centre hospitalier « Val de Saône », à GRAY (Haute-Saône), secrétaire général et directeur référent du projet de responsabilité populationnelle au groupe hospitalier de la Haute-Saône en direction commune avec le centre hospitalier du « Val-de-Saône » ;
- centres hospitaliers, à CHALON-SUR-SAONE, à MONTCEAU-LES-MINES, à AUTUN, à CHAGNY, à LA-GUICHE-MONT-SAINT-VINCENT et à TOULON-SUR-ARROUX et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Fougerolles », à EPINAC et à COUCHES (Saône-et-Loire), délégué du centre hospitalier de LA-GUICHE-MONT-SAINT-VINCENT ;
- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Chevriers », à MAYET (Sarthe), chargé de la gestion courante ;
- établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à MAROLLES-LES-BRAULTS, à NOGENT-LE-BERNARD, et à NEUFCHATEL-EN-SAOSNOIS (Sarthe), chargé de site et responsable des budgets, finances et marchés publics de la communauté d'établissements ;
- maison d'enfants à caractère social, « foyer des Récollets » et « foyer Tandou », à PARIS (Paris), chargé du foyer Tandou ;

- établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Résidence du duc d’Aumale », à AUMALE, « Lefebvre-Blondel-Dubus », à GAILLEFONTAINE et « fondation Beauvils », à FORGES- LES-EAUX (Seine-Maritime), chargé des EHPAD d’Aumale et de Gaillefontaine ;
- institut départemental de l’enfance, de la famille et du handicap (IDEFHI), à CANTELEU (Seine-Maritime), chargé du service « ADOSEINE » ;
- établissement public départemental, à GRUGNY (Seine-Maritime), chargé du pôle gérontologique et de la vie sociale ;
- centre hospitalier universitaire, à ROUEN, et centres hospitaliers, à GOURNAY-EN-BRAY et à NEUFCHATEL-EN-BRAY (Seine-Maritime), référent du pôle gériatrie et de la filière gériatrique pour le GHT, chargé du site gériatrique « Boucicaud » ;
- établissement public médico-social de « l’Ourcq », à CLAYE-SOUILLY (Seine-et-Marne), chargé des domaines fonctionnels : ressources humaines, finances, logistique ;
- centre hospitalier du « Sud Seine-et-Marne », à FONTAINEBLEAU et établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes, à BEAUMONT-DU-GATINAIS et à SAMOIS-SUR-SEINE (Seine-et-Marne), adjoint à la directrice des établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes ;
- foyer départemental de l’enfance, à MEAUX, et maison d’enfants à caractère social, à LUZANCY (Seine-et-Marne), directeur adjoint du foyer de l’enfance de Meaux ;
- établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Richard », à CONFLANS-SAINTE-HONORINE, et « Les Oiseaux », à SARTROUVILLE (Yvelines), chargé des affaires générales, de la qualité et de la gestion des risques ;
- institut médico-éducatif « Le Logis de Villaine », à AZAY-LE-BRULE, et institut thérapeutique éducatifs et pédagogiques « de la Roussille », à NIORT (Deux-Sèvres), chargé de l’ITEP de la Roussille ;
- centre hospitalier, à PERONNE (Somme), chargé du secteur EHPAD, de la qualité et de la gestion des risques ;
- centres hospitaliers, à ALBI, à GAILLAC et à GRAULHET (Tarn), chargé de la stratégie, des affaires médicales et de la communication ;
- établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Capucines », à CIVRAY (Vienne) et « Fondation Brothier », à LIMALONGES (Deux-Sèvres), chargé de l’EHPAD « Fondation Brothier » ;
- centres hospitaliers, à SAINT-DIE-DES-VOSGES, à GERARDMER et à FRAIZE, et « centre hospitalier intercommunal des 5 vallées », à MOYENMOUTIER (Vosges), chargé des achats, des affaires juridiques et de la gestion de proximité du « centre hospitalier intercommunal des 5 vallées » ;
- maison départementale de retraite de l’Yonne, à AUXERRE (Yonne), chargé des services économiques et financiers, qualité et activités transversales ;
- établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes intercommunal, à FONTENAY- SOUS-BOIS, à MONTREUIL, et à SAINT-MANDE, établissement public médico-social « Le grand âge », à ALFORTVILLE, et établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes « Fondation Favier », à BRY-SUR-MARNE, et « Les Lilas », à VITRY-SUR-SEINE (Val-de-Marne), deux emplois :
  - chargé de la résidence « La Seigneurie » à SAINT-MANDE et responsable des affaires juridiques du groupement de coopération sociale et médico-sociale par voie de mise à disposition ;
  - chargé de l’établissement public médico-social « Le grand âge » à ALFORTVILLE.

En application de l’article 5 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié, portant statut particulier du corps des directeurs d’établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, les nominations sur ces postes sont prononcées par la directrice générale du centre national de gestion, après audition des candidats et avis rendu par le directeur, chef de l’établissement concerné et compte tenu du choix rendu par les candidats.

Les différents avis doivent être adressés au plus tard le 30 septembre 2019, au Centre national de gestion, département de gestion des directeurs, bureau de gestion des directeurs d’établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, 21 B, rue Leblanc, « Immeuble Le-Ponant », 75015 Paris.